

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-401 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°2007-192 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2007-193 CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE ET DE LA ZONE I-2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

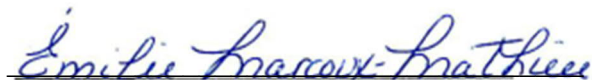
Lors d'une réunion tenue le 10 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 2026-401 modifiant le Plan d'urbanisme n°2007-192 et le Règlement de zonage n°2007-193 concernant un agrandissement de l'affectation industrielle et de la zone I-2**

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 25 août 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 26 août 2026.

Toute personne qui désire consulter ou obtenir une copie du règlement peut le faire sur demande au bureau municipal.

Donné à Vallée-Jonction (Québec), ce 27 août 2026.



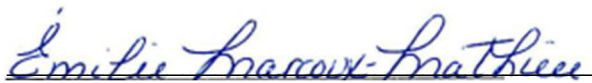
Émilie Marcoux-Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 août 2026.



Émilie Marcoux-Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière